



Agence régionale Énergie Climat
Accélérateur de la transition énergétique

MARCHÉ DE SERVICES

CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES
Conformément aux dispositions
de l'Ordonnance N° 2015-899 du 23 juillet 2015

Consultation adaptée

Prestation de réalisation vidéo live et en différé des "meetup" Région à Energie Positive 2018-19

Organisme qui passe le marché :

SPL AREC OCCITANIE

14 rue de Tivoli

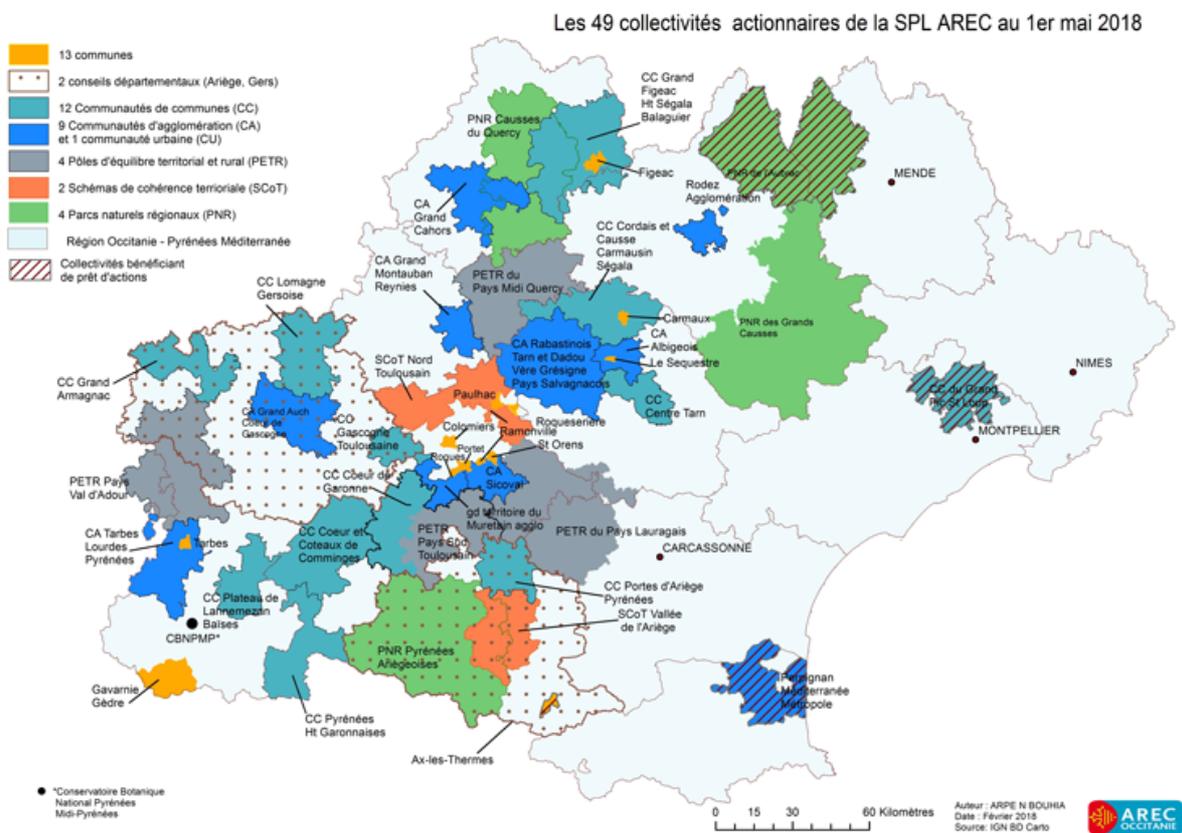
31000 Toulouse

Immatriculation : 809 415 243 R.C.S. Toulouse

Présentation de l'AREC Occitanie

Créée en mai 2018, l'Agence régionale Énergie Climat Occitanie est formée d'une SEM et d'une Société Publique Locale (SPL) : la SPL AREC Occitanie, entreprise dont l'actionnariat est exclusivement composé de collectivités locales ou de leurs groupements. Quasi-régie, elle est considérée comme le prolongement de leurs services techniques dans les domaines de l'énergie et du climat et n'est pas mise en concurrence. Les propositions de prestations de la SPL AREC Occitanie sont construites en accord étroit avec ses actionnaires, tant sur les plans techniques que financiers. Elles aboutissent en tenant compte des objectifs et des besoins des actionnaires, et de leurs moyens techniques et financiers.

A la suite des fusions de communautés de communes intervenues au 01 mai 2018, son actionnariat comprend 49 actionnaires.



Son ambition est d'être l'accélérateur de la Transition énergétique sur le Territoire de l'Occitanie.



1. Contexte de la mission

Dans le cadre de sa feuille de route Région à Energie Positive à l'horizon 2050, la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a confié à l'AREC Occitanie un ensemble de missions parmi lesquelles l'assistance à l'organisation des événements régionaux de la transition énergétique 2018 -2019

Parmi ces événements, l'AREC Occitanie organisera entre l'automne 2018 et le printemps 2019 quatre meetups « Hub Energie Positive, accélérateur de la transition énergétique ». Ces meetups seront des temps de rencontre et de partage d'initiatives contribuant à la trajectoire Région à Energie Positive.

Il s'agit d'événements de format court (8h30 - 10h), pour un nombre réduit d'invités (une trentaine) en alternance entre Toulouse et Montpellier. Ils s'articulent autour d'un « pitch » d'un intervenant suivi d'un échange avec les participants.

Ces meetups seront filmés et diffusés en live sur la chaine Youtube de l'AREC Occitanie puis montés et séquencés en post-prod pour une diffusion différée sur la chaine.

2. Format et contenu de la mission

La prestation objet de la présente consultation consiste, pour chaque meetup (4 envisagés) en :

- L'installation d'une régie de captation - diffusion Youtube Live sur le lieu de l'événement (la veille de l'événement si possible) : régie 3 caméras, dont au moins 2 caméras tourelle
- La production : captation et réalisation en direct des meetups « Hub Energie Positive, accélérateur de la transition énergétique »
- La diffusion Youtube live sur la chaine de l'AREC Occitanie
- Le montage d'une version séquencée pour rediffusion en différé sur la chaine de l'AREC Occitanie
- Une fois le montage final validé et mis en ligne, fournir à l'AREC Occitanie l'ensemble des rushes et la version finale diffusée

Il est également demandé la réalisation d'un film promotionnel « teaser » des meetups « Hub Energie Positive, accélérateur de la transition énergétique » : 1 mn maximum, ton vif, enlevé, accent mis sur le caractère engageant, et un esprit « maker » de la transition énergétique.

L'habillage et le ton de ces vidéos devront rejoindre ceux des films déjà réalisés pour la Région Occitanie dans le cadre de REPOS. Exemple : https://www.youtube.com/watch?v=c3MTcY5Q_k0

Une personne de l'équipe de l'AREC sera chargée d'organiser avec le prestataire retenu une visite de repérage si nécessaire, de s'assurer des prérequis techniques (sonorisation, ligne internet, autres prérequis à voir avec le prestataire retenu), préparer le tournage avec le prestataire retenu, de l'assister si besoin à la réalisation et de superviser le montage.

3. Précisions logistiques

Une réunion de briefing sera organisée (en présentiel, visioconférence ou téléphone) avant chaque meetup.

Les horaires précis, ainsi que les lieux de rendez-vous pour les visites de repérage ainsi que les dates et lieux de tournage seront transmis au prestataire retenu dès qu'ils seront fixés.

4. Clause de réserve de propriétés des livrables

Le soumissionnaire, en répondant à la présente consultation, s'engage par avance à céder ses droits patrimoniaux sur les créations réalisées pour cette mission à l'AREC.

Les droits patrimoniaux se composent du droit de reproduction et du droit de représentation des créations tels que définis aux articles L.122-2 et L.122-3 du Code de la Propriété Intellectuelle (CPI).

Le prestataire cède à la l'AREC la totalité des droits de reproduction y compris d'adaptation par tout procédé technique de fixation des créations, actuel ou à venir, et notamment par impression, procédés analogues sur tout support et notamment sur papier, support magnétique, numérique ou électronique, site internet.

Le prestataire cède à l'AREC, la totalité des droits de représentation par tout procédé actuel et à venir, et notamment dans le cadre de transmission par télédiffusion, présentation ou projection publique, et diffusion internet.

5. Contenu de l'offre

Le prestataire fournira une note explicative synthétique ainsi que les documents ou outils de présentation associés. Une attention particulière sera portée aux références du prestataire dans ce type de prestation.

L'offre comportera :

- les noms et curriculum vitae du responsable de la mission et des autres intervenants ;
- une présentation de la structure du candidat : conseil, **références** (liens vers des vidéos réalisées), exemples d'accompagnements
- le descriptif de la démarche éco-responsable de l'entreprise
- le chiffrage détaillé poste par poste du présent cahier des charges à savoir :
 - o Préparation
 - o Installation et tournage régie multicams (2 à 3 caméras)
 - o Réalisation en direct et diffusion sur YouTube Live
 - o Mixage et montage des vidéos pour diffusion en différé
 - o Nombre et prix de journée des personnels mobilisés
 - o Réalisation du teaser promotionnel

La proposition sera complétée d'un point de vue administratif par :

- une lettre de candidature selon le formulaire DC1 en annexe.
- une attestation d'assurance pour les risques professionnels ;
- en cas de redressement judiciaire, la copie du jugement autorisant la poursuite d'activité ;
- les attestations et certificats délivrés par les administrations et les organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou documents équivalents en cas de candidats étrangers ;
- un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou KBis) ou une carte d'identification justifiant de l'inscription au répertoire des métiers ou un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes physiques ou morales en cours d'inscription ;
- les pièces prévues par l'article D.8222-7 et D.8222-8 du code du travail, si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger ;

6. Conditions de la consultation

La SPL AREC Occitanie, de par ses statuts n'a pas d'obligation de lancer d'appel d'offre public mais doit justifier d'une mise en concurrence systématique pour toutes prestations extérieures. Elle applique cependant l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

7. Critères de sélection

- Qualité de la proposition (composition de l'équipe, références, compétences, matériels, innovation, pistes graphiques) : 50 %
- Prix : 40%
- Démarche éco-responsable du prestataire : 10 %

8. Délais et conditions de remise de l'offre

La remise des dossiers est attendue pour le 19 octobre 2018 avant 16 h.

Par :

- courriel avec accusé de réception à *edart.r (at) arec-occitanie.fr* : avec, dans l'objet, la mention : « Réponse à la consultation Vidéos meetups Repos 2018 »

ET :

- par courrier sous pli cacheté ou par remise contre récépissé à l'adresse suivante :

SPL AREC Occitanie

A l'attention de Régis EDART

« Réponse à la consultation Vidéos meetups Repos 2018 »

14 rue de Tivoli 31000 TOULOUSE

Les plis qui seraient reçus par l'AREC après la date et l'heure limite précisées ci-dessus, ainsi que remis sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés à l'expéditeur.

Lors de l'ouverture des plis, si l'AREC constate que des pièces dont la production était demandée sont incomplètes, l'offre sera considérée comme nulle et les candidatures concernées seront rejetées.